



Prévention et maîtrise des risques

ATTESTATION DE CONFORMITE CNPP APPROVAL N° 2010-0012 - Renouvellement

**VIDEOSURVEILLANCE
ENREGISTREUR VIDEO NUMERIQUE (EVN)
MALVEILLANCE**

DEMANDE PAR	COSSILYS21 33 rue Alfred Brinon 69100 Villeurbanne
REFERENCE COMMERCIALE ET DESIGNATION DU MODELE	COSSILYS21 ICARE Banque ICARE Commerce de 4 à 32 entrées vidéo Logiciel ICARE SVI
SPECIFICATIONS D'ESSAIS REF. CNPP	AVI 07-01 A : 2007 Procédure CNPP d'évaluation des Enregistreurs Vidéo Numériques
DOMAINE COUVERT	Transcription des exigences mentionnées dans l'arrêté ministériel du 03/08/2007 portant définition des exigences techniques des systèmes de vidéosurveillance
RAPPORT D'ESSAIS	VI 10 00 05 du 11 mai 2010 VI 10 00 05 A du 13 novembre 2015

Droit d'usage du logo CNPP Approval pour le produit identifié ci-dessus valable jusqu'au 30/11/2020

Attestation renouvelée à St Marcel le 16 novembre 2015 par le CNPP - Direction de l'Évaluation de Conformité

Cachet et signature du Directeur de l'Évaluation de Conformité :

La présente attestation "CNPP Approval" a été réalisée sur la base d'un essai unique et non pas sur la base d'un suivi de fabrication ou dans le cadre d'une certification ou d'une reconnaissance assurance. Elle ne garantit pas que les matériaux commercialisés sont conformes aux produits soumis aux essais. Elle ne saurait en aucun cas être considérée comme attestant que le produit est conforme à un référentiel de certification tel que défini par l'article L 115-27 du Code de la Consommation. De même, cette attestation CNPP Approval n'engage en aucun cas CNPP Entreprise quant à la conformité réglementaire du produit et de l'installation dans laquelle le produit, objet de cette attestation CNPP Approval, sera utilisé. La reproduction partielle de ce document est interdite. Cette attestation permet à l'industriel détenteur du produit, de reproduire le logo CNPP Approval suivi de la mention "Attestation délivrée selon un essai unique, disponible sur www.cnpp.com, n°20XX-XXXX" sur la documentation commerciale et/ou sur l'emballage spécifiques au produit testé, à l'exclusion de tout marquage direct sur ce produit ou sur tout autre produit conformément aux conditions générales de vente DTG.04.002.



Attestation délivrée selon un essai unique
Disponible sur www.cnpp.com
N° 2010.0012

www.cnpp.com